



Mutation au nom des héritiers

Par **fournier julie**, le **07/11/2018** à **11:30**

bonjour

j ai deux enfants de 5 et 8 ans . leur père est décédé nous n étions pas marié. mon conjoint avait une maison à Dakar au Sénégal en indivision avec deux de ses frères et sœurs. ces dernier souhaitent effectuer une mutation au noms de mes enfants (les héritiers) afin qu'ils soient propriétaires comme avant leur père d une partie de cette maison au Sénégal. pour ce faire un notaire au Sénégal me demande : un certificat de décès. ca c est bon j ai un jugement d'hérédité ???? j ai demandé en mairie mais ils ne font plus de certificat d'hérédité maintenant c est une attestation de ma main signée par les héritiers : de fait ils sont mineurs comment faire ????
un certificat de non opposition ni appel ????je ne sais ce que c est ???

merci